



PROCES VERBALSUCCINCT CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 27 JANVIER 2011

Le vingt sept janvier deux mille onze à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay s'est réuni au siège de la Communauté sous la Présidence de Monsieur Jean Claude TOURNAYRE – Président

Etaients présents : Mesdames et Messieurs Alain ARCHIER, Maurice BERCHU, Denis BLANCHET, Muriel BONIJOLY, Céline BONNET, Yves BOULANGER, Aïda BOYER, Cécile CELETTE, Martine CHAMBON, François CHAUVIN, Cécile CHENEVIER, Christiane CLEMENT, Sébastien COSTE, Jean Marie DESLOGES, Max DESSUS, Olivier DUSSOPT, Jean Yves ESCOFFIER, Christophe FRANCOIS, Joël GRENIER, Gérard HEYRAUD, Christophe JOURDAIN, Denis LACOMBE, Laurent LACROIX, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Dominique OLAGNE, Jean Claude ORIOL, Eric PLAGNAT, Denis PLENET, Simon PLENET, Lylia QUOINON, Alain RALLET, Denis SAUZE (départ à 20h35 avec pouvoir à Mme VERGNE), Robert SEUX, François SIBILLE, Alain THOMAS, Thomas TOULARASTEL, Jean Claude TOURNAYRE, Jean Pierre VALETTE, Michèle VAURE, Marianne VERGNE, Christelle VEROT, Alain ZABAL, Alain ZAHM, en qualité de délégués titulaires,

Monsieur Guillaume COMBES, en qualité de délégué suppléant

Etaients absents et excusés : Mesdames et Messieurs Robert BOSSY, Guy CAVENEGET, Thierry CHAPIGNAC, Thierry CHAPUS, Ludovic CORDIER, Eliane COSTE, Jean François JULLIAT, Valérie LEGENDARME, Bernard MARCE, Marie Hélène REYNAUD, Michel ROUX, René SABATIER, Antoinette SCHERER,

Pouvoirs et représentation

- M. BOSSY avait donné pouvoir à M. ORIOL
- M. CHAPUS avait donné pouvoir à M. BLANCHET
- Mme COSTE avait donné pouvoir à Mme BOYER
- Mme LEGENDARME avait donné pouvoir à M. VALETTE
- Mme REYNAUD avait donné pouvoir à M. ZAHM
- M. ROUX était représenté par M. COMBES
- M. SABATIER avait donné pouvoir à M. GRENIER
- Mme SCHERER avait donné pouvoir à M. CHAUVIN

Assistaient également à la réunion : Mesdames et Messieurs Sylvain BATIN, Pascale CHARRIER, Bruno CROSET, Véronique GACHE,

Secrétaire de séance : Madame Danielle MAGAND

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : 20 janvier 2011

Membres en exercice : 58 titulaires + 24 suppléants

Présents 45 Titulaires et 1 suppléant

Pouvoirs : 7

Votants : 53

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Questure

Lors de cette séance, le Conseil Communautaire a pris les délibérations suivantes :

2011.004 – INSTALLATION DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES POUR LES COMMUNES DE THORRENC et VILLEVOCANCE

Après en avoir délibéré et, A L'UNANIMITE

DECLARE Madame Christiane CLEMENT installée en qualité de Conseillère Communautaire titulaire représentant la commune de Thorrenc ;

DECLARE Monsieur Eric DECHAVANNE installé en qualité de Conseiller Communautaire suppléant représentant la commune de Thorrenc.

DECLARE Madame Cécile CHENEVIER installée en qualité de Conseillère Communautaire titulaire représentant la commune de Villevoence

DIT que le Conseil Communautaire est ainsi composé :

Conseillers Communautaires titulaires :

Alain ARCHIER, M. Maurice BERCHU, M. Denis BLANCHET, Mme Muriel BONIJOLY, Mme Céline BONNET, M. Robert BOSSY, M. Yves BOULANGER, Mme Aïda BOYER, M. Guy CAVENEGET, Mme Cécile CELETTE, Mme Martine CHAMBON, M. Thierry CHAPIGNAC, M. Thierry CHAPUS, M. François CHAUVIN, Mme Cécile CHENEVIER, Mme Christiane CLEMENT, M. Ludovic CORDIER, Mme Eliane COSTE, M. Sébastien COSTE, M. Jean Marie DESLOGES, M. Max DESSUS, M. Olivier DUSSOPT, M. Jean Yves ESCOFFIER, M. Christophe FRANCOIS, M. Joël GRENIER, M. Gérard HEYRAUD, M. Christophe JOURDAIN, M. Jean François JULLIAT, M. Denis LACOMBE, M. Laurent LACROIX, Mme Valérie LEGENDARME, Mme Danièle MAGAND, Mme Edith MANTELIN, M. Bernard MARCE, M. Laurent MARCE, Mme Dominique OLAGNE, M. Jean Claude ORIOL, M. Joël PERON, M. Eric PLAGNAT, M. Denis PLENET, M. Simon PLENET, M. Lylia QUOINON, M. Alain RALLET, Mme Marie-Hélène REYNAUD, M. Michel ROUX, M. René SABATIER, M. Denis SAUZE, Mme Antoinette SCHERER, M. Robert SEUX, M. François SIBILLE, M. Alain THOMAS, M. Thomas TOULARASTEL, M. Jean Claude TOURNAYRE, M. Jean Pierre VALETTE, Mme Michèle VAURE, Mme Marianne VERGNE, Melle Christelle VEROT, M. Alain ZABAL, M. Alain ZAHM

Conseillers communautaires suppléants :

M. Christian ARCHIER, M. Alain BERT, M. Robert CELETTE, M. Christophe CHATAIGNER, M. Claude COGNET, M. Guillaume COMBES, M. Gérard CORDIER, M. Alain DAUTHEVILLE, M. Eric DECHAVANNE, M. Nicolas DESGRAND, Mme Marina FERREIRA, M. Patrice FRAPPAT, Mme Anne Marie GOUIN, Mme Florence GRENIER, M. Claude JAMONAC, M. Roger JULLIAT, M. Jean JURDIC, M. Alain LECUYER, Mme Céline LOUBET, M. Jean Luc MICHEL, M. Joël PASCAL, M. Philippe SOUTEYRAT, M. Philippe TAULEGNE, M. Sébastien VACHER

2011.005 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 16 DECEMBRE 2010

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE le procès verbal de la séance du 16 décembre 2010

2011.006 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU CA DU CIAS

DESIGNE, conformément au vote ci-dessus Madame Cécile CHENEVIER en qualité d'élu au Premier Collège devant représenter la COCOBA au sein du Conseil d'Administration du CIAS

2011.007– CADRE BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2011

Liste des budgets ouverts pour l'exercice 2011 :

Budget principal (M14)

Budget annexe n° 1 Locations (M14), regroupant :

- *un volet culturel qui retrace la saison communautaire liée à l'activité du théâtre communautaire et de l'Espace Montgolfier (N° d'assujettissement à la TVA = 307 432)*
- *un volet économique retraçant les activités liées au fonctionnement de l'Espace Economique Jean Monet, le centre commercial de Saint Marcel, la résidence d'entreprises (N° d'assujettissement à la TVA = 302 857)*

Budget annexe n° 2 Zones d'activité (M14), retraçant toutes les zones d'activité de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay

Budget annexe n°3 Déchets des ménages (M14)

Budget annexe n° 4 Régie d'Assainissement du Bassin d'Annonay (M49)

Budget annexe n°5 STEP de Vernosc (M49)

Après en avoir délibéré et par 52 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (M. RALLET)

APPROUVE le cadre budgétaire ci-dessus.

2011.008 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRIMITIF 2011 – BUDGET PRINCIPAL

Le projet de Budget Primitif 2011 – Budget Principal – se présente comme suit:

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres		Crédits ouverts
Dépenses		
011	Charges à caractère général	1 381 340,00 €
012	Charges de Personnel	4 977 000,00 €
014	Atténuation de produits	7 879 650,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 259 212,00 €
66	Charge financière	45 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €
042	Op. d'ordre de section à section	163 210,00 €
023	Autofinancement complémentaire	415 144,00 €
022	Dépenses imprévues	50 000,00 €
Total dépenses de fonctionnement		17 175 556,00 €
Recettes		
70	Produits des services	1 536 200,00 €
013	Atténuation de charges	86 000,00 €
73	Impôts et taxes	10 583 771,00 €
74	Dotations et participations	4 908 223,00 €
75	Autres Produits de gestion courante	29 112,00 €
76	Produits financiers	2 250,00 €
77	Produit exceptionnels	- €
042	Op. d'ordre de section à section	30 000,00 €
002	Résultat reporté	
Total recettes de fonctionnement		17 175 556,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitres	Mesures nouvelles	Restes à réaliser	Crédits ouverts
Dépenses			
16	Emprunts et dettes	230 000,00 €	230 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	10 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	160 000,00 €	160 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	683 000,00 €	683 000,00 €
23	Immobilisations en cours	476 500,00 €	476 500,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	50 000,00 €	50 000,00 €
040	Op. d'ordre de section à section	30 000,00 €	30 000,00 €
001	Résultat reporté		- €
020	Dépenses imprévues	9 500,00 €	9 500,00 €
Total dépenses d'investissement		1 649 000,00 €	- € 1 649 000,00 €
Recettes			
10	Dotations, réserves	82 700,00 €	82 700,00 €
13	Subventions	120 850,00 €	120 850,00 €
16	Emprunts	817 096,00 €	817 096,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	50 000,00 €	50 000,00 €
024	Produit des cessions		- €
27	Immobilisations financières		- €
040	Op. d'ordre de section à section	163 210,00 €	163 210,00 €
021	Autofinancement complémentaire	415 144,00 €	415 144,00 €
Total recettes d'investissement		1 649 000,00 €	- € 1 649 000,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et par 50 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (M. PLAGNAT, M. RALLET, M. SIBILLE)

ADOpte le budget primitif 2011 – budget principal tel qu'il est présenté dans les tableaux ci-dessus

2011. 009 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRIMITIF 2011 – BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS

Le projet de Budget Primitif 2011 – Budget Annexe des Locations – se présente comme suit:

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres		Crédits ouverts
Dépenses		
011	Charges à caractère général	678 500,00 €
012	Charges de Personnel	518 000,00 €
014	Atténuation de produits	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charge financière	7 220,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 650,00 €
042	Op. d'ordre de section à section	7 050,00 €
023	Autofinancement complémentaire	86 043,00 €
022	Dépenses imprévues	13 000,00 €
Total dépenses de fonctionnement		1 311 463,00 €
Recettes		
70	Produits des services	262 450,00 €
013	Atténuation de charges	
73	Impôts et taxes	879 648,00 €
74	Dotations et participations	40 000,00 €
75	Autres Produits de gestion courante	118 865,00 €
76	Produits financiers	
77	Produit exceptionnels	10 500,00 €
042	Op. d'ordre de section à section	
002	Résultat reporté	
Total recettes de fonctionnement		1 311 463,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitres	Mesures nouvelles	Restes à réaliser	Crédits ouverts
Dépenses			
16	Emprunts et dettes	22 200,00 €	22 200,00 €
20	Immobilisations incorporelles		- €
204	Subventions d'équipement versées		- €
21	Immobilisations corporelles	434 500,00 €	434 500,00 €
23	Immobilisations en cours	1 302 240,00 €	1 302 240,00 €
45	Opérations pour compte de tiers		- €
040	Op. d'ordre de section à section		- €
001	Résultat reporté		- €
020	Dépenses imprévues	893,00 €	893,00 €
Total dépenses d'investissement		1 759 833,00 €	- € 1 759 833,00 €
Recettes			
10	Dotations, réserves		- €
13	Subventions	677 006,00 €	677 006,00 €
16	Emprunts	989 734,00 €	989 734,00 €
45	Opérations pour compte de tiers		- €
024	Produit des cessions		- €
27	Immobilisations financières		- €
040	Op. d'ordre de section à section	7 050,00 €	7 050,00 €
021	Autofinancement complémentaire	86 043,00 €	86 043,00 €
Total recettes d'investissement		1 759 833,00 €	- € 1 759 833,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et par 51 VOIX POUR et 2 CONTRE (M. PLAGNAT et M. SIBILLE)

ADOpte le budget primitif 2011 – budget annexe des locations tel qu'il est présenté dans les tableaux ci-dessus

CHARGE le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération

2011. 010 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRIMITIF 2011 – BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITE

Le projet de Budget Primitif 2011 – Budget Annexe des Zones d'Activité – se présente comme suit:

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	Crédits ouverts	
Dépenses		
011	Charges à caractère général	2 536 354,00 €
66	Charge financière	
042	Op. d'ordre de section à section	3 522 800,00 €
Total dépenses de fonctionnement		6 059 154,00 €
Recettes		
70	Produits des services	1 772 800,00 €
74	Dotations et participations	392 000,00 €
042	Op. d'ordre de section à section	3 894 354,00 €
Total recettes de fonctionnement		6 059 154,00 €

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Questure

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitres	Mesures nouvelles	Restes à réaliser	Crédits ouverts
Dépenses			
16	Emprunts et dettes		- €
040	Op. d'ordre de section à section	3 894 354,00 €	3 894 354,00 €
Total dépenses d'investissement		3 894 354,00 €	- €
Recettes			
16	Emprunts	371 554,00 €	371 554,00 €
040	Op. d'ordre de section à section	3 522 800,00 €	3 522 800,00 €
Total recettes d'investissement		3 894 354,00 €	- €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et par 52 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (M. RALLET)
ADOpte le budget primitif 2011 – budget annexe des zones d'activité tel qu'il est
présenté dans les tableaux ci-dessus

2011. 011 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRIMITIF 2011 – BUDGET ANNEXE DES DECHETS

Le projet de Budget Primitif 2011 – Budget Annexe des Déchets – se présente
comme suit:

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Chapitres	Crédits ouverts
Dépenses	
011	Charges à caractère général
	1 360 638,00 €
012	Charges de Personnel
	324 200,00 €
014	Atténuation de produits
65	Autres charges de gestion courante
	1 661 362,00 €
66	Charge financière
67	Charges exceptionnelles
	3 500,00 €
042	Op. d'ordre de section à section
	30 000,00 €
023	Autofinancement complémentaire
	7 000,00 €
022	Dépenses imprévues
Total dépenses de fonctionnement	
	3 386 700,00 €
Recettes	
70	Produits des services
	360 000,00 €
013	Atténuation de charges
73	Impôts et taxes
	2 732 700,00 €
74	Dotations et participations
	294 000,00 €
75	Autres Produits de gestion courante
76	Produits financiers
77	Produit exceptionnels
042	Op. d'ordre de section à section
002	Résultat reporté
Total recettes de fonctionnement	
	3 386 700,00 €

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans
leur intégralité auprès du service Questure

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitres	Mesures nouvelles	Restes à réaliser	Crédits ouverts
Dépenses			
16	Emprunts et dettes		- €
20	Immobilisations incorporelles		- €
204	Subventions d'équipement versées		- €
21	Immobilisations corporelles	153 600,00 €	153 600,00 €
23	Immobilisations en cours	1 605 000,00 €	1 605 000,00 €
45	Opérations pour compte de tiers		- €
040	Op. d'ordre de section à section		- €
001	Résultat reporté		- €
020	Dépenses imprévues	10 000,00 €	10 000,00 €
Total dépenses d'investissement		1 768 600,00 €	- € 1 768 600,00 €
Recettes			
10	Dotations, réserves	250 000,00 €	250 000,00 €
13	Subventions	421 622,00 €	421 622,00 €
16	Emprunts	1 066 978,00 €	1 066 978,00 €
45	Opérations pour compte de tiers		- €
024	Produit des cessions		- €
27	Immobilisations financières		- €
040	Op. d'ordre de section à section		- €
021	Autofinancement complémentaire		- €
Total recettes d'investissement		1 738 600,00 €	- € 1 738 600,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

ADOpte le budget primitif 2011 – budget annexe des déchets tel qu'il est présenté dans les tableaux ci-dessus

2011.012 – FIXATION DU MONTANT PROVISOIRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2011

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et a L'UNANIMITE

PRECISE que le montant provisoire des attributions de compensation 2011 est égal au montant définitif alloué au titre de l'exercice 2010 et ce conformément aux 2 délibérations citées ci-dessus.

PRECISE que s'agissant des communes bénéficiaires d'une attribution dite « positive », la Communauté de Commune procèdera chaque mois au versement d'un acompte égal à 1/12^{ème} de l'attribution allouée en 2010

PRECISE que s'agissant des Communes en situation de reversement envers la Communauté de Communes, l'appel de fonds sera effectué au cours du dernier trimestre 2011.

2011. 013 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2011 – BUDGET ANNEXE DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT

Le projet de Budget Primitif 2011 – Budget annexe de la Régie d'Assainissement se présente comme suit:

Section de Fonctionnement: 2 633 115,00 €

Section d'Investissement: 3 888 165 €

La reprise des résultats 2010 du budget annexe de la Régie d'Assainissement et leur intégration dans le budget 2011 s'effectuera après l'adoption du Compte Administratif 2010.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré et par 52 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (M. Robert SEUX)

① Adopte le budget primitif 2011 – budget Annexe de la Régie d'Assainissement – tel qu'il ressort des masses financières citées ci-dessus ainsi que des tableaux II A2 et II A3 annexés à la présente délibération (tableaux extraits du document budgétaire M49 – présentation du budget par chapitres budgétaires),

② Procède à un vote au niveau des chapitres budgétaires,

2011.014 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2011 – BUDGET ANNEXE DE LA STATION D'EPURATION DE VERNOSC

Le projet de Budget Primitif 2011 – Budget annexe de la station d'épuration de Vernosc se présente comme suit:

Section de Fonctionnement: 30 067,00 €

Section d'Investissement: 25 834,00 €

La reprise des résultats 2010 du budget annexe de la station d'épuration de Vernosc et leur intégration dans le budget 2011 s'effectuera après l'adoption du Compte Administratif 2010.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

ADOpte le budget primitif 2011 – budget Annexe de la station d'épuration de Vernosc – tel qu'il ressort des masses financières citées ci-dessus ainsi que des tableaux II A2 et II A3 annexés à la présente délibération (tableaux extraits du document budgétaire M49 – présentation du budget par chapitres budgétaires),

PROCEDE à un vote au niveau des chapitres budgétaires,

2011. 015 – BUDGET RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DU BASSIN D'ANNONAY – EXERCICE 2010 – DÉCISION MODIFICATIVE N°01

Cette décision modificative, qui porte sur la section de fonctionnement, a pour objet de rectifier une erreur d'affectation du compte 706129 reversement à l'Agence de l'Eau – Redevance modernisation des réseaux de collecte.

Ce compte budgétaire a été affecté à tort en réduction des recettes pour un montant de 130 000 € lors du vote du budget Supplémentaire 2010.

Cette décision modificative affecte ce compte en dépenses, pour un montant de 130 000 €, au chapitre 014 Atténuation de Produits

Cette décision modificative est équilibrée en dépenses / recettes comme suit :

Dépenses de fonctionnement : + 130 000,00 €

Recettes de fonctionnement : + 130 000,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

ADOpte la décision modificative n°01/2010 – budget Régie d'Assainissement du Bassin d'Annonay – tel qu'elle est résumée ci-dessus et détaillée dans les tableaux ci-annexés,

PROCEDE, comme pour le budget primitif 2010, à un vote au niveau des chapitres budgétaires

2011.016 – PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : RECRUTEMENT D'UN AGENT REQUERANT DES COMPETENCES PARTICULIERES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Président à recruter un Directeur des Affaires Culturelles et à signer toutes pièces s'y rapportant.

2011. 017 – PERSONNEL COMMUNAUTAIRE TABLEAU DES EMPLOIS AU 01 JANVIER 2011

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

ACCEPTTE les modifications apportées au tableau des emplois

APPROUVE le tableau des emplois au 1^{er} janvier 2011

2011. 018 – CREATION D'UN COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et a L'UNANIMITE

CRÉE un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail (CHSCT) unique, compétent pour tous les agents du Centre Intercommunal d'Action Sociale et de la Communauté de Communes du bassin d'Annonay

2011. 019 – CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE PARITAIRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et a L'UNANIMITE

CRÉE un Comité Technique Paritaire unique, compétent pour tous les agents du Centre Intercommunal d'Action Sociale et de la Communauté de Communes du bassin d'Annonay

2011.020 – PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'ARDECHE : CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION SUR DOSSIERS CNRACL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et, A L 'UNANIMITE

APPROUVER les termes de la convention à intervenir entre la CCBA et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche quant à son intervention sur les dossiers CNRACL

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Questure

2011.021 – SIVU DES INFOROUTES – ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

PREND ACTE de l'adhésion des collectivités suivantes au SIVU des inforoutes de l'Ardèche

- la Commune de Beaumont-Monteux (26)

- la Commune des Vans

- la Communauté de Communes du Pays de Vernoux, regroupant les Communes de : Châteauneuf de Vernoux, Gilhac et Bruzac, Saint Apollinaire de Rias, Saint Jean Chambre, Saint Julien le Roux, Silhac, Vernoux-en-Vivarais.,

2011.022 –D.F.C.I. : DEMANDE D'APPROBATION POUR UNE OPERATION DE REHABILITATION ET EXTENSION D'UN RESEAU DFCI, AVEC PERENNISATION JURIDIQUE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE la mise en œuvre globale de ce projet desserte DFCI

APPROUVE la démarche de mise en place des servitudes DFCI

DESIGNE l'Office National des Forêts, Agence de Valence, Bureau d'études territorial, comme maître d'œuvre de ce projet DFCI

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document et acte relatif à ce projet

2011.023 – DÉMARRAGE DE LA PHASE OPÉRATIONNELLE DE L'OPAH-RU DU CENTRE ANCIEN D'ANNONAY, ACTION 8 DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE l'engagement de la phase opérationnelle de l'OPAH-RU de la commune d'Annonay

SOLLICITE les aides de l'ANAH pour mener à bien la mission de suivi opérationnel de l'OPAH-RU

S'ENGAGE à prendre en charge le solde du financement sur le budget communautaire

2011.024 – TAXE DE SEJOUR : FIXATION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2011 :

Catégorie d'hébergement	Taxe de séjour 2011	Taxe départementale additionnelle	TOTAL
Hôtels de tourisme 4 étoiles de luxe et 4 étoiles, résidence de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 et 5 étoiles et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	1,10 €	0,11	1,21
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidence de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,90 €	0,09	0,99
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidence de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances de catégorie grand confort et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,70 €	0,07	0,77
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidence de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances de catégorie confort et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,60 €	0,06	0,66
Hôtels de tourisme classés sans étoile et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,40 €	0,04	0,44
Terrains de camping et de caravanage classés en 3 et 4 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,45 €	0,045	0,495
Terrains de camping et de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02	0,22

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE le maintien du tarif sus-mentionné

DIT que la période de perception restera inchangée soit du 1^{er} janvier au 31 décembre

FIXE les versements de la taxe à échéance trimestrielle soit 15 avril, 15 juillet, 15 octobre et 15 janvier.

DIT que la Communauté de Communes recevra la totalité de la taxe de séjour et s'engage à reverser la quote-part correspondant à la taxe départementale additionnelle au Conseil Général de l'Ardèche à raison de 10 %

DIT que la Communauté de Communes reversera le produit de la taxe de séjour hors taxe départementale à l'Office de Tourisme du Pays Annonéen.

**2011.025 – RECONVERSION DU SITE INDUSTRIEL « DESGRANDS » :
APPROBATION DE LA CONVENTION OPÉRATIONNELLE LIANT
L'EPORA, LA COCOBA ET LA COMMUNE DE SAINT MARCEL LÈS
ANNONAY**

La convention opérationnelle a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'EPORA, agissant aux côtés de la collectivité et dans le cadre de sa mission statutaire, acquiert, met en état, requalifie et gère les terrains et bâtiments sis sur le site DESGRANDS, avant de les revendre à la collectivité ou à son opérateur dans les conditions définies dans ladite convention. Elle précise les engagements et obligations réciproques des parties.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE
APPROUVE cette décision,

**2011.026 – PROGRAMME DE RECONQUETE INDUSTRIELLE DU SITE
DE VIDALON, REHABILITATION DE L'ANCIENNE MANUFACTURE
ROYALE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et, par 49 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (Mme Céline BONNET, M. Max DESSUS, M. Denis PLENET, M. Alain RALLET)
ARRETE DEFINITIVEMENT le programme et le coût d'objectifs de l'opération travaux tels que décrits

2011.027 – SOUTIEN À ASSOCIATION AEBA

A partir de 2011, la COCOBA souhaite asseoir son partenariat sur de nouvelles bases.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil d'accompagner l'association et ce, de la manière suivante :

1) Mise à disposition des locaux :

Les locaux de l'EEJM seront loués à l'AEBA dans les conditions prévues au règlement et selon les tarifs fixés par la COCOBA.

En contrepartie, la COCOBA versera annuellement à l'association, pour chaque location, une somme égale à celle versée par cette dernière au titre des dites locations.

Au titre de l'exercice 2010, la subvention correspondant à la location des salons est arrêtée à la somme de 7 116,50 €.

A l'avenir, pour les manifestations qui ne se dérouleront pas à l'EEJM, la participation à leur coût sera étudiée postérieurement et fera l'objet d'une délibération correspondante. Cependant, pour l'organisation du salon du mariage à St Cyr les 22 et 23 janvier 2011, allocation d'une subvention d'un montant de 600 € correspondant à 50% du coût de la location de la salle polyvalente de St Cyr.

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Questure

2) Mise à disposition de matériel et de personnel :

Pour la bonne organisation des manifestations, l'AEBA devra produire une demande précisant les besoins en matériel et main d'œuvre. Ces demandes seront faites par écrit suffisamment en amont, valorisées et prises en charge par la COCOBA (dans la mesure des disponibilités).

3) La COCOBA souhaiterait que l'Association consacre la subvention allouée tout particulièrement à la promotion du territoire. A ce titre, une subvention de 11 000 € TTC pour l'année 2011 lui sera versée de la manière suivante :

- acompte de 5 000 € versé en mars 2011
- solde en décembre 2011, sur présentation d'un état détaillé des actions de promotion accompagné des factures acquittées liées à ladite promotion.

4) Appui exceptionnel de la COCOBA sous la forme d'une subvention pour soutenir de nouveaux projets (A titre d'exemple : animation et réflexion à caractère économique concernant le Bassin d'Annonay, biennale de l'agro-nature). Les nouvelles demandes ainsi faites par l'association seront examinées et feront l'objet d'une délibération fixant les conditions et le montant de celle-ci.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE (M. ZAHM fait savoir que Mme REYNAUD qui lui a donné pouvoir ne prend pas part au vote)

DECIDE d'approuver cette Délibération

2011.028 – ETUDE DE PROGRAMMATION TECHNIQUE ET FINANCIERE POUR LA CREATION D'UNE SALLE MULTI-SPORTS COUVERTE INTERCOMMUNALE DE TYPE GYMNASSE SUR LE BASSIN D'ANNONAY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et par 50 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (M. PLAGNAT, M. RALLET, M. SIBILLE)

DECIDE d'approuver l'étude de programmation technique et financière pour la création d'une salle multi-sports couverte intercommunale de type gymnase sur le bassin d'Annonay.

AUTORISE le Président à solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès du Conseil Général et auprès du Conseil Régional

2011.029 – BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE DU BASSIN D'ANNONAY : ACTION CULTURELLE BEBES LECTEURS – DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE L'ARDECHE, DE LA DRAC, DU CCAS, DE LA CAF, DES COMMUNES DU TERRITOIRE.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE les demandes de subventions et de participation auprès du CCAS d'Annonay, des communes de Boulieu et Davézieux, de la DRAC, de la CAF et du Conseil Général de l'Ardèche

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Questure

2011.030 – BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE DU BASSIN D'ANNONAY : FONDS THEMATIQUES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE ET DU CONSEIL GENERAL DE L'ARDECHE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE la demande de subvention auprès du Centre National du Livre et du Conseil Général de l'Ardèche

2011.031 – SAISON CULTURELLE DE LA COCOBA (MILLE PATTES) – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACTION CULTURELLE DE L'ANNÉE 2011 AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL, CONSEIL GÉNÉRAL,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE la demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Ardèche et du Conseil Régional

2011.032 – SAISON CULTURELLE DE LA COCOBA (MILLE PATTES) – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (CUCS)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE la demande de subvention de 10500€ dans le cadre du dispositif CUCS

2011.033 – SAISON CULTURELLE DE LA COCOBA (MILLE PATTES) – DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2011 AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL ET GÉNÉRAL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE la demande de subvention de 20000€ auprès du Conseil Régional et du Conseil Général

2011.034 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Lancement d'une procédure de servitude d'utilité publique – Opération « Travaux d'assainissement – La Maladière » sur la commune de ROIFFIEUX

La parcelle concernée est la parcelle AM12, lieu dit Jean Vallet à Roiffieux, appartenant à Mme LAPIZE DE SALLEE Marie Paule épouse CLAUZEL.

Il indique au conseil communautaire que ces travaux représentent un intérêt environnemental, collectif et patrimonial important.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

DECIDE que la mise en place d'une servitude d'utilité publique est nécessaire pour la réalisation des travaux relatifs à l'opération mentionnée ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Président de requérir auprès de Monsieur le Préfet la délivrance d'un arrêté en application de l'article L.152-1 du Code rural.

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Questure

2011.035 – VOTE DU TARIF DE LA DECHETTERIE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

FIXE les tarifs pour le 1^{er} trimestre de l'exercice 2011 à :

- 160 € la tonne pour les DIB,
- 110 € la tonne pour les déchets verts,
- 45€ la tonne pour les gravats

2011.036 – VOTE DU TARIF DE LA REDEVANCE SPECIALE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

FIXE le tarif de la redevance spéciale pour le 1^{er} trimestre de l'exercice 2011 à 235 € la tonne

2011.037 – PARTICIPATION DE LA COCOBA AU GROUPEMENT DE COMMANDES – CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE TRAITEMENT DES DMS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

AUTORISE le SYTRAD à être le coordonnateur du groupement de commandes

AUTORISE le SYTRAD à signer le marché avec le candidat et tout document afférent à ce marché

AUTORISE le Président à signer la convention

DESIGNE Monsieur Simon PLENET membre de la Commission d'Appel d'Offres pour faire partie de la Commission d'Appel d'Offres spécifique à ce marché.

la séance est levée à 22 h 45

Affiché le 31 JANVIER 2011 en vertu de l'article 2121-5 du CGCT